



Livret d'accueil

2025 - 2026



A.L.A.E Les Petits Météores



www.orgueil.fr



Commune d'Orgueil













Bienvenue à l'école et aux services périscolaires d'Orgueil!

L'école est toujours une fierté pour une commune, et l'équipe municipale lui consacre une attention particulière. Elle est le symbole de son développement, de sa vitalité et un pari sur l'avenir. L'école primaire est déterminante dans la construction d'un enfant. Lieu de culture, d'apprentissage et de transmission des connaissances, du respect des autres et des différences, elle est aussi un espace d'éducation à la liberté, à la citoyenneté, et surtout un lieu de vie où nos enfants doivent se sentir bien.

Orgueil, c'est un village mobilisé : élus, enseignants, animateurs et parents s'engagent ensemble pour assurer les succès et l'épanouissement de chaque enfant.

L'intérêt de vos enfants a toujours été au cœur de notre politique éducative, notamment à travers la réflexion sur leurs rythmes et leurs besoins. C'est pourquoi nous avons élaboré le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) en concertation avec toute la communauté éducative.

Animé par un comité de pilotage dynamique, le PEDT d'Orgueil est un outil vivant, de dialogue et d'adaptation continue, au service de la réussite éducative locale.

Cette année marque une étape importante avec la création de l'ALAE communal, en remplacement de l'ancienne garderie municipale. Cette évolution nous permet de structurer davantage nos accueils périscolaires, tout en conservant la même exigence de qualité pour l'accompagnement des enfants.

La mise en place de ce nouveau fonctionnement s'accompagne d'une évolution tarifaire désormais basée sur le quotient familial (QF), afin d'assurer davantage d'équité entre les familles. Nous avons tenu à maintenir ces tarifs sans augmentation, malgré la nouvelle organisation.

Dans la même logique de soutien aux familles, la commune a adhéré au dispositif "cantine à 1 €", permettant ainsi aux foyers les plus modestes de bénéficier d'un tarif solidaire pour les repas scolaires.

La municipalité fait le choix d'assurer en régie directe les accueils périscolaires de la semaine et du mercredi, afin de garantir une maîtrise complète du service rendu. Elle continue à réfléchir à l'évolution des propositions éducatives pour les enfants et les jeunes, notamment à travers l'ALAE et le Conseil municipal des Jeunes.

Ainsi, pour vous guider et vous permettre de mieux comprendre cette organisation, nous avons conçu ce livret d'accueil . Vous y trouverez toutes les informations utiles : modalités d'inscription et de réservation, fonctionnement des temps périscolaires et de la restauration, tarifs et moyens de paiement.

Bonne lecture ! Toute l'équipe périscolaire se joint à nous pour vous souhaiter une très belle rentrée, à vous, écoliers et parents !

Alexandra PINAUD VERDIER, Adjointe au Maire en charge de l'école, l'enfance et la jeunesse. Willy AUTHESSERRE, Maire et Vice-Président de la Communauté de communes.

L'Accueil de loisirs Associé à l'Ecole (A.L.A.E)

L'A.L.A.E d'Orgueil propose des espaces où les enfants peuvent se retrouver et s'épanouir, que ce soit aux travers d'activités encadrées ou non, adaptées à leurs envies et à leurs rythmes.

Un accueil est proposé aux familles par le hall de l'école, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. À votre arrivée, veuillez sonner à l'interphone pour que l'agent d'accueil puisse vous ouvrir le portail principal.

Assurez-vous de bien refermer ce portail pour garantir la sécurité des enfants.

Pour les enfants de maternelle, il est impératif que les parents les accompagnent jusqu'au hall d'accueil.

Horaires del'A.L.A.E.

Lun/Mar/Jeu/Ven

Matin: 7h30 - 9h00 Midi: 12h00 - 14h00 Soir: 16h30 - 18h30

Mercredi

T.A.Mmercredi: 11h00 - 12h00

Mercredi après-midi: 12h00-18h30



Le matin (de 7h30 jusqu'à 9h00)

Chaque enfant arrive à heure échelonnée et prend le temps, à son rythme, de démarrer sa journée (lecture, jeux de société, dessin...)

Les enfants qui n'ont pas eu le temps de prendre leur petit déjeuner peuvent le prendre sur le temps de l'A.L.A.E matin : merci d'informer l'agent qui se trouve à l'accueil et de mettre le petit déjeuner dans une petite boite à gouter.



Le soir (de 16h30 jusqu'à 18h30)



A la sortie des classes, les enfants inscrits à l'A.L.A.E. soir sont automatiquement récupérés par l'équipe d'animation. Un gouter et une bouteille d'eau doivent être fournis par les familles.

Pendant ce temps du soir, les enfants peuvent soit jouer librement sous la surveillance de l'équipe pédagogique, soit participer aux animations mises en place dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT) et du projet pédagogique.

Le contenu des animations évoluera durant l'année selon les envies des enfants, les projets menés par l'équipe d'animation.

L'A.L.A.E. ferme ses portes à 18h30. En cas de retard exceptionnel, il est demandé aux parents de prévenir les animateurs afin que ceux-ci prennent les dispositions nécessaires.

Attention, l'identité de la personne qui vient chercher l'enfant est toujours vérifiée en cas de doute.

La pause méridienne

(de 12h00 jusqu'à 14h00)

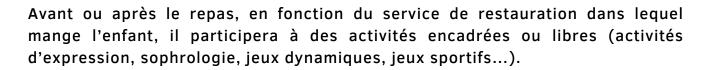
service des maternelles : 12h00 - 12h45service des élémentaires : 13h00 - 13h45

Les menus sont affichés devant l'école, consultables et téléchargeables sur le site internet www.orgueil.fr ainsi que sur le portail parents.



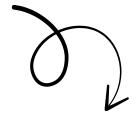


L'équipe périscolaire veille à ce que ce temps clé de la journée se passe dans de bonnes conditions et dans le respect du bien-être des enfants. Durant ces temps-là, les objectifs sont d'encourager la convivialité, l'autonomie et l'entraide mais aussi de travailler sur la découverte des goûts et l'équilibre alimentaire.



Les parents d'enfants qui souhaitent venir partager un repas à la restauration scolaire afin d'en estimer la qualité sont les bienvenus.



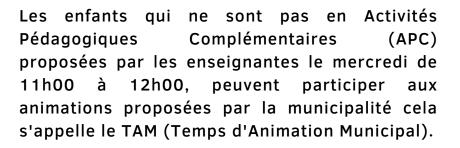


L'inscription à l'A.L.A.E sieste est obligatoire pour les enfants de petite section ne déjeunant pas à la cantine scolaire, mais allant à la sieste.

L'accueil se fait au niveau du portail extérieur donnant dans la cour côté maternelle et sera assuré de 12h50 à 13h00 exclusivement pour ces enfants.



(le mercredi de 11h00 à 12h00)





Ce temps est gratuit mais nécessite l'inscription au service de l'A.L.A.E. sur le portail parents (cocher la case T.A.M. dans la rubrique du mercredi). Afin de permettre aux équipes de mener à bien les animations prévues sur une heure, les enfants doivent être présents durant toute la durée de l'activité.

L'A.L.A.E du mercredi après-midi

(le mercredi de 12h00 à 18h30)



Durant les mercredis après-midi, il est possible d'inscrire son enfant sur le temps de l'A.L.A.E mercredi midi (12h00 - 14h00) et/ ou à l'A.L.A.E mercredi activités (14h00- 18h30).

Le goûter est fourni à tous les enfants inscrits à l'ALAE du mercredi.

Chaque période de mercredi a une thématique différente (cirque, le jeu dans tous ses états, découverte de la cuisine, atelier scientifique, jardinage, etc).

A la fin de chaque période, une sortie culturelle (cinéma, musée, théâtre..), sportive (patinoire, parc de jeux...) ou pédagogique (visite à la ferme, sortie à Montauban ou Toulouse...) sera organisée sans supplément pour les familles.

La capacité d'accueil maximale de l'A.L.A.E. mercredi midi est de 62 enfants et 48 enfants pour l'A.L.A.E. mercredi activités. La priorité sera donnée aux enfants ayant été présents tous les mercredis de la période. Les enfants ne remplissant pas ce critère sont inscrits sur liste d'attente et accueillis en fonction des places disponibles dans l'ordre d'inscription.

Les tarifs

Les tarifs en vigueur sont votés chaque année par le conseil municipal de la commune d'Orgueil et sont révisables une fois par an. Voici les tarifs pour l'année scolaire 2025.2026 en fonction du Quotient Familial (QF) :

Tarification pour l'A.L.A.E. périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

	QF 0-699	QF 700-1000	QF 1001-1299	QF 1300-1599	QF 1600 et +
A.L.A.E Matin	3 € / mois	3.75 € / mois	4.50 € / mois	5.25 € / mois	6 € / mois
A.L.A.E Midi	0.10 € / jour	0.12 € / jour (Encadrement)	0.15 € / jour	0.18 € / jour	0.20 € / jour
	0.78 € / jour*	0.86 € / jour*	3.37 € / jour (Repas)	3.37 € / jour (Repas)	3.37 € / jour
A.L.A.E Sieste	0.10 € / jour	0.12 € / jour	0.15 € / jour	0.18 € / jour	0.20 € / jour
A.L.A.E Soir	3 € / mois	3.75 € / mois	4.50 € / mois	5.25 € / mois	6 € / mois

^{*} Mise en place d'une cantine sociale : une tarification spécifique est mise en place pour les familles dont le QF est inférieur à 1000.

Tarification pour l'A.L.A.E. du mercredi

	QF 0-699	QF 700-1000	QF 1001-1299	QF 1300-1599	QF 1600 et +
A.L.A.E mercredi mid	(Encadrement) 0.10 € / jour	^(Encadrement) 0.12 € / jour	0.15 € / jour	0.18 € / jour	0.20 € / jour
(12h00 – 14h00)	3.37 € / jour	3.37 € / jour	3.37 € / jour	3.37 € / jour	3.37 € / jour
A.L.A.E mercredi activité (14h00 – 18h30)	3.50 € / jour	4.50 € / jour	5.50 € / jour	6€/jour	7€/jour

IMPORTANT



- Seul l'encadrement de l'A.L.A.E midi et l'A.L.A.E mercredi midi sera facturé pour les enfants ayant un PAI dont les parents fournissent le repas.
- Les familles devront fournir leurs n° allocataire CAF sur la fiche renseignement et sur le portail parents faute de quoi le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pénalité de non-réservation

	Montant de la pénalité	
A.L.A.E périscolaire et A.L.A.E mercredi activités	+1 € / oubli / enfant	
A.L.A.E midi et A.L.A.E mercredi midi	+3 € / oubli / enfant	

Pénalité de non-respect des horaires

	Montant de la pénalité	
Retard lors de la récupération de l'enfant	+3 € / retard / enfant	



Afin d'assurer un fonctionnement fluide et sécurisé des services de l'A.L.A.E., nous vous remercions de veiller au respect des horaires et des procédures d'inscription.

Les absences de réservation ou les retards non signalés perturbent l'organisation quotidienne des équipes (encadrements non anticipés, organisation de la salle de service, respect des temps de travail, repas non-commandé etc.). C'est pourquoi des pénalités peuvent être appliquées, comme indiqué ci-dessus.



Nous comptons sur la coopération de chacun pour garantir un accueil de qualité, dans l'intérêt de tous.



Les modalités d'inscription

Une fiche unique de renseignements doit obligatoirement être remplie, c'est une fiche commune entre l'école et l'ALAE. Elle est distribuée en début d'année scolaire.



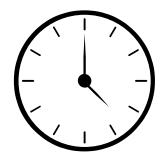
Ainsi il vous sera demandé de remplir cette fiche, la signer et fournir les pièces demandées :

- Fiche de renseignements dûment remplie
- Attestation d'assurance "responsabilité civile"
- Photocopie du carnet de vaccinations à jour
- Numéro de quotient familial CAF, MSA.
 - → Pensez à le mettre à jour sur le portail parents

Toutes informations et recommandations concernant l'enfant (allergie, régime alimentaire, port de lunettes, droit à l'image, etc), ainsi que les personnes autorisées à venir le chercher doivent être signalées dans ce dossier. De même, tout changement (situation familiale, adresse, téléphone...) doit être immédiatement signalé à la directrice de l'A.L.A.E. et devra faire l'objet d'une modification sur l'espace personnel du portail famille.

L'inscription à l'A.L.A.E. matin, midi, sieste, soir, mercredi activités et au T.A.M. sont obligatoires et à effectuer :

- la veille avant 10h00 (le vendredi avant 10h00 pour le lundi) pour l'ALAE midi et ALAE mercredi midi
- la veille avant 14h00 pour l'ALAE matin, ALAE sieste, ALAE mercredi activités et T.A.M.
- le jour même avant 14h00 pour l'ALAE soir



Pour cela, vous devez inscrire vos enfants via le portail parents https://parents.logiciel-enfance.fr/orgueil. Ce système personnalisé, sécurisé et accessible 24h/24, vous permettra de consulter votre compte famille, d'effectuer vos réservations, vos modifications, vos règlements en ligne des factures, de télécharger des documents et de communiquer avec le service scolaire et périscolaire d'Orgueil par mail.

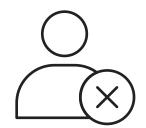


Attention dès lors que l'A.L.A.E midi ou A.L.A.E mercredi midi, qui comprend le repas et le temps d'encadrement, est réservé et assuré pour le jour même, aucun remboursement ne pourra être accepté car la commune a déjà réglé ce dernier. De plus, il appartient aux parents d'annuler l'A.L.A.E midi ou A.L.A.E mercredi midi, lors des sorties scolaires à la journée et/ou lors des classes découvertes.



- Le T.A.M. du mercredi, de 11h à 12h, est un temps gratuit mais une inscription préalable est obligatoire pour y participer.
- L'inscription à l'A.L.A.E sieste est obligatoire pour les enfants de Petite Section (PS) rentrant chez eux à 12h00, mais allant à la sieste de 13h00.

Communication des absences & gestion des réservations / annulations



En cas d'absence de votre enfant, il est important d'en informer l'A.L.A.E.

Dès lors que l'A.L.A.E midi ou A.L.A.E mercredi midi, qui comprend le repas et le temps d'encadrement, est réservé et assuré pour le jour même, aucun remboursement ne pourra être accepté car la commune a déjà réglé ce dernier. De plus, il appartient aux parents d'annuler l'A.L.A.E midi ou A.L.A.E mercredi midi, lors des sorties scolaires à la journée et/ou lors des classes découvertes.

Concernant l'ALAE matin, sieste, soir et mercredi activités, en cas d'absence un remboursement pourra être accepté (hors A.L.A.E midi et A.L.A.E mercredi midi) sur présentation d'un certificat médical dans un délai d'une semaine suivant l'absence.



- Seuls les enfants inscrits à l'A.L.A.E midi, A.L.A.E mercredis midi et A.L.A.E. sieste sont accueillis pendant la pause méridienne.
- Les retours entre 12h00 et 14h00 ne sont pas autorisés, sauf pour les enfants de petite section maternelle. Pour ces derniers, la sieste commence à 13h00, il est donc important de les ramener entre 12h50 et 13h00 afin qu'ils puissent tous s'endormir ensemble.

Toute demande de dérogation sera examinée en tenant compte des impératifs de continuité du service.

Contacts



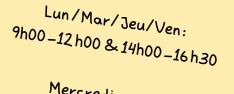
Responsable des Services Scolaires et Périscolaires - Restauration :

Stéphane Savi 06.41.38.69.79 s.savi@orgueil.fr

Directrice A.L.A.E:

Mélanie Aguilar 06.37.30.20.99 alae@orgueil.fr





Horaires de l'école

Mercredi matin: 9h00-11h00 ou 9h00-12h00

Leportailestouvertpendant 10 min avant le début des cours.

